

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 04 août 2014 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin de Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Karine Pageau
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Rôles et mandats du comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés)

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Démission de monsieur Alex Bienvenue à titre de pompier volontaire et de premier répondant.
- 5.2 Achat d'un écarteur pour désincarcération.
- 5.3 Raccordement de la génératrice.
- 5.4 Formation technique d'entrevue pour la recherche de causes et circonstances des incendies.

6- Transport routier

- 6.1 Adjudication de la soumission pour honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux pour les travaux de pavage dans les 9^e, 10^e, 11^e rangs et le rang de l'Égypte.
- 6.2 Mandat à Me Bernadette Doyon, avocat pour procéder à trois requêtes en passation de titre et signature du cadastre dans le 9^e rang.
- 6.3 Réparation du pont dans le 8^e rang au dessus du ruisseau Runnels.
- 6.4 Adjudication de la soumission pour le tracteur New Holland.
- 6.5 Demandes de nettoyage de fossés.
- 6.6 Servitude de passage pour le 1310 6^e rang.

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Adjudication de la soumission demandée pour la phase 1 sur la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés.
- 7.2 Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés (demande d'appui).

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Procès-verbal du comité du 25 juin 2014.
- 9.2 Pose d'un perron et d'un escalier au chalet des loisirs.
- 9.3 Soumission de HB Entretien pour taillage d'arbustes.

10- Avis de motion

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Fosses septiques (respect de la loi, mandat à Gestim)
- 12.2 Dépôt des lettres du 6^e rang.
- 12.3 Soumissions pour pose d'asphalte chemin de l'École et chemin Roxton.
- 12.4 Mandat pour soumettre demande de subvention dans le cadre d'un projet de caserne.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 258-08-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Fosses septiques (respect de la loi, mandat à Gestim).
- 12.2 Dépôt des lettres du 6^e rang.
- 12.3 Soumissions pour pose d'asphalte chemin de l'École et chemin de Roxton.
- 12.4 Mandat pour soumettre demande de subvention dans le cadre d'un projet de caserne.
- 5.1 Item reporté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juillet 2014

Résolution 259-08-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 07 juillet 2014 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 260-08-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 35,933.70\$, les comptes payés au montant de 22,560.45\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 04 août 2014 au montant de 91,193.02\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Rôles et mandats du comité de pilotage MADA (Municipalité amie des aînés)

Considérant que la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) comprend trois volets : mandats du comité de pilotage, rôles exercés par les membres du comité de pilotage et buts de la démarche MADA ;

Résolution 261-08-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter les rôles et mandats du comité de pilotage de Saint-Valérien-de-Milton ci-dessous décrits :

DÉMARCHE MADA (Municipalité amie des aînés)

MANDATS DU COMITÉ DE PILOTAGE Saint-Valérien-de-Milton

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et du plan d'action
- Élaborer le cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action
- Élaborer la politique MADA

RÔLES EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Être des courroies de transmission entre les travaux du comité et nos milieux professionnels et communautaires respectifs
- Développer un esprit de collaboration et d'entraide où le partage d'informations et d'expertises est valorisé
- Mobiliser les principaux acteurs du milieu autour de la démarche MADA
- Assurer la pérennité de la démarche
- Valoriser et faire connaître cette démarche
- Tenir informé le conseil municipal des travaux du comité de pilotage et répondre à ses questions relatives à la démarche

BUTS DE LA DÉMARCHE MADA

- Reconnaître et valoriser le potentiel des aînés et faire la promotion de saines habitudes de vie dans le but de maintenir leur autonomie le plus longtemps possible
- Mettre en place des services et infrastructures adaptés à leurs besoins dans le but de leur faciliter la vie pour qu'ils puissent mener une vie active dans un environnement sain et sécuritaire

- Favoriser la participation des aînés, jeunes retraités et autres, dans toutes les sphères de la vie de notre communauté : économique, sociale, politique, communautaire, etc.
- Prioriser les mesures et actions qui vont faire en sorte que les citoyens âgés pourront rester le plus longtemps possible dans leur milieu

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Démission de monsieur Alex Bienvenue à titre de pompier volontaire et de premier répondant

Ce point est reporté.

5.2 Achat d'un écarteur pour désincarcération

Considérant les risques d'accident de travail et de blessures aux victimes reliés à l'utilisation de l'écarteur ML-16C (pour la désincarcération) que possède actuellement le Service de sécurité incendie;

Considérant les recommandations d'Aréo-Feu suite à la discontinuation de cet outil de désincarcération;

Considérant qu'Aréo-feu est dans l'obligation de cesser le service d'inspection et de réparation de ces outils;

Considérant que madame le Maire a mis son droit de veto sur la résolution 228-07-2014;

Considérant qu'en l'an 2000, la caisse populaire de Saint-Valérien-de-Milton (caisse populaire de la Rivière Noire) avait subventionné le montant d'achat de 13,590.20\$, taxes incluses;

Considérant l'estimation en 2014 d'un écarteur neuf de l'ordre de 10,347.75\$, taxes incluses;

Résolution 262-08-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter un écarteur neuf en 2015 et de demander une aide financière auprès de la caisse populaire de la Rivière Noire et d'insérer la différence du coût dans le prochain budget 2015.

5.3 Raccordement de la génératrice

Considérant que la Municipalité a acheté une génératrice pour la caserne des incendies;

Considérant qu'il faut qu'elle soit opérationnelle en cas de panne d'électricité;

Résolution 263-08-2014

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Gérard Dion & Fils inc. afin de raccorder la génératrice au montant de 5,280\$, taxes en sus.

5.4 Formation technique d'entrevue pour la recherche de causes et circonstances des incendies

Résolution 264-08-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire monsieur Sylvain Laplante, directeur du service contre les incendies, à une formation technique d'entretien pour la recherche de causes et circonstances des incendies le 24 septembre 2014 à Saint-Hyacinthe. Que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et la Municipalité de Saint-Simon défraient moitié-moitié les coûts d'inscription de 125\$, plus taxes ainsi que le salaire de directeur du service incendie.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Adjudication de la soumission pour honoraires professionnels pour les plans, devis et surveillance des travaux pour les travaux de pavage dans les 9^e, 10^e et 11^e rangs et le rang de l'Égypte.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien a procédé par appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels d'ingénierie requis pour les travaux de pavage des 9^e, partie du 10^e et 11^e rangs et le rang de l'Égypte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu deux offres de services;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection ont tenu leur séance de travail le 30 juillet 2014 et qu'ils ont produit une recommandation unanime à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Consumaj et WSP ont obtenu le même pointage;

Considérant qu'ont soumissionné :

WSP:	39,367.44\$, taxes incluses;
Consumaj inc.:	89,680.50\$, taxes incluses;

Résolution 265-08-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

Que le conseil adjuge le contrat de services professionnels d'ingénierie à l'entreprise WSP pour un montant forfaitaire total de 39,367.44\$, taxes incluses.

La résolution d'adjudication du mandat par la Municipalité fait office de contrat entre les parties et celle-ci en fait partie intégrante tout comme la soumission de l'adjudicataire la firme, le tout en référence à l'article 1. définitions - des clauses administratives : Document contractuel qui désigne les documents qui constituent le contrat et comprend les pièces décrites de a) à g) ainsi que les addendas #1 et # 2.

6.2 Mandat à Me Bernadette Doyon, avocate, pour procéder à trois requêtes en passation de titre et signature du cadastre dans le 9^e rang

Considérant qu'il est opportun de fermer le dossier du 9^e rang;

Considérant que divers propriétaires refusent de signer les documents pour effectuer les opérations cadastrales et les contrats d'acquisition;

Résolution 266-08-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Me Bernadette Doyon, avocate de la firme Monty, Coulombe, à entreprendre les procédures à la Cour Supérieure concernant trois requêtes en passation de titre et de signature des documents pour effectuer les opérations cadastrales pour les lots 3 841 735, 3 841 824 et 4 064 393.

6.3 Réparation du pont dans le 8^e rang au dessus du ruisseau Runnels

Considérant l'inspection faite par le ministère des Transports sur le pont dans le 8^e rang au dessus du ruisseau Runnels;

Considérant le rapport émis par le ministère concernant le dossier P-07067;

Résolution 267-08-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le responsable des travaux publics à procéder aux réparations exigées par le ministère des Transports à savoir :

- Ajouter des drains afin de mieux égoutter le tablier du pont;
- Modifier les approches des trottoirs afin d'amener une meilleure transition.

6.4 Adjudication de la soumission pour le tracteur New Holland

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour la vente du tracteur New Holland pour les pièces;

Considérant qu'ont soumissionné :

Monsieur Roch Labrecque :	252.50\$
Monsieur Patrick Laplante :	300.00\$
Les Soudures Normandin enr. :	585.00\$
Monsieur Réjean Touchette :	828.75\$
Transport SMT :	1551.00\$
Ferme du Carré inc. :	1650.00\$
Monsieur Guy Lajoie :	2155.00\$

Résolution 268-08-2014

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à monsieur Guy Lajoie au montant de 2,155\$ étant la soumission la plus haute.

6.5 Demandes de nettoyage de fossés

Considérant les demandes de fossés déposées par Ferme L et S Bernier & fils inc. et par monsieur Pierre Montfils;

Considérant quelques nettoyages à effectuer dans le chemin Bernier, les 8^e et 10^e rangs;

Résolution 269-08-2014

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nettoyer les fossés chez monsieur Pierre Montfils, Ferme L et S Bernier & fils inc. ainsi que dans le chemin Bernier, les 8^e et 10^e rangs pour la somme d'environ 4,241\$ et que ce montant soit payé à même carrières et sablières.

6.6 Servitude de passage pour le 1310 6^e rang

Considérant que la municipalité doit acquérir 1,34 mètre de profond sur le lot 3 842 109 du cadastre du Québec afin d'implanter un poteau d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de réfection du 6^e rang;

Considérant que le lot est déjà existant avec une profondeur de 30 mètres;

Considérant que le règlement de lotissement exige une profondeur de 50 mètres;

Considérant que l'on ne doit pas rendre le lot plus dérogoire qu'il l'est;

Résolution 270-08-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signer avec le propriétaire du lot 3 842 109 du cadastre du Québec une servitude de passage au lieu d'une aliénation.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Adjudication de la soumission demandée pour la phase 1 sur la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions auprès de différents laboratoires et firmes d'ingénieurs afin de respecter les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant qu'ont soumissionné :

Laforest Nova Aqua :	3,444.00\$, taxes en sus;
Laboratoire Montérégie :	9,200.00\$, taxes en sus;
Services EXP inc :	17,000.00\$, taxes en sus;

Considérant le manque d'orientation et d'informations requises pour prendre une décision éclairée à ce sujet ;

Considérant quelques informations reçues du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) ;

Considérant que madame le Maire a mis son droit de veto sur la résolution 238-07-2014 ;

Résolution 271-08-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de n'adjuger aucune des soumissions déposées et de demander des informations plus précises auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

7.2 Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés (demande d'appui)

Considérant que le ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire a émis une note d'information concernant la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés;

Considérant que les informations émises sont floues;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis une note d'information qui vise des normes comptables;

Considérant que la procédure à entreprendre n'est pas clarifiée;

Considérant que beaucoup de municipalités n'ont pas de guide précis pour agir;

Résolution 272-08-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec de prendre contact avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) afin que de la formation soit donnée aux élus et directeurs municipaux dans le cadre de cette nouvelle norme tant au niveau financier qu'au niveau environnemental et aussi connaître toute la procédure à entreprendre ce qui éliminerait toute ambiguïté. Que cette résolution soit expédiée à toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains pour appui auprès de la FQM et l'ADMQ.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Aucun item.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Procès-verbal du comité du 25 juin 2014

Le procès-verbal est déposé.

9.2 Pose d'un perron et d'un escalier au chalet des loisirs

Considérant qu'à la porte faisant front au chemin de Roxton, il n'y a pas de perron et d'escalier ;

Considérant que cette absence de perron est dangereux pour les utilisateurs du chalet ;

Résolution 273-08-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le responsable des travaux publics à implanter un perron et une descente en bois traité à la porte de sortie du chalet des loisirs face au chemin Roxton.

9.3 Soumission de HB Entretien pour le taillage des arbustes

Résolution 274-08-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre acte de l'offre de service de HB Entretien concernant le taillage des arbustes au centre communautaire et à l'hôtel de ville.

10 AVIS DE MOTION

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Fosses septiques (respect de la loi, mandat à Gestim)

Considérant qu'il y a encore des propriétés qui ne sont pas conformes concernant la présence de fosse septique et champs d'épuration ;

Considérant qu'il faut respecter la loi sur la qualité de l'environnement ;

Considérant que les élus prennent connaissance de l'offre de services soumise par la firme Gestim ;

Résolution 275-08-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'expédier une lettre officielle aux propriétaires qui n'ont pas de fosses de bien vouloir se conformer à la loi ;
- Leur demander de prouver la conformité de leur installation septique auprès de l'inspecteur en bâtiment ;
- Les propriétaires des immeubles qui omettront de répondre à la demande de conformité devront subir le test de conformité et ce à leurs frais ;
- S'il y a échec de l'analyse et que les propriétaires ne veulent pas se conformer, la Municipalité pourra faire les travaux aux frais du propriétaire en vertu des articles 25.1 et 95 de la Loi sur les compétences municipales.

12.2 Dépôt des lettres concernant le 6^e rang

Les lettres de contestation des propriétaires du 6^e rang sont déposées.

12.3 Soumissions pour pose d'asphalte chemin de l'École et chemin de Roxton

Des soumissions ont été demandées pour effectuer la pose d'asphalte sur le chemin de l'École et pour asphalté le ponceau dans le chemin de Roxton.

Ont soumissionné :

Asphalte Gazaille inc. : 13,040.00\$, taxes en sus ;

Sintra : 15,900.00\$, taxes en sus ;

Résolution 276-08-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Asphalte Gazaille inc. étant la soumission la plus basse conforme.

12.4 Mandat pour soumettre demande de subvention dans le cadre d'un projet de caserne

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu un avis favorable de la part du ministère de la Sécurité publique pour la construction d'une nouvelle caserne ;

Considérant que les architectes Demers, Pelletier ont été mandatés afin d'établir l'étude préliminaire pour un projet de construction de caserne ;

Considérant qu'il faut que la demande de subvention soit rendue au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avant le 12 septembre 2014 ;

Résolution 277-08-2014

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-valérien-de-Milton, le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 278-08-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H50

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 04 août 2014.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.